

VOS RALENTISSEURS SONT-ILS ILLÉGAUX ?

Diagnostiquez-les !



Le saviez-vous ?

Ralentisseurs illégaux et environnement ne font pas bon ménage. En effet, l'étude publiée le 1er juillet 2021 de la Ligue de Défense des Conducteurs conclut que les ralentisseurs illégaux sont à l'origine de plus de consommation de carburant, de plus d'émission de CO2, de plus de bruit, etc.

Au-delà de l'aspect environnemental, des dommages matériels et corporels peuvent être engendrés. Pour les voitures ou poids lourds, le confort à bord est largement dégradé, avec des secousses qui peuvent se répercuter sur le dos des occupants et nuire à leur santé. Pour les deux roues, ces ralentisseurs peuvent être accidentogènes.

NextRoad, à vos côtés pour vous aider à recenser vos ralentisseurs

Pour gérer son patrimoine, en premier lieu, une bonne connaissance de celui-ci est indispensable, nous vous accompagnons pour recenser vos ralentisseurs (type, caractéristiques : hauteur, saillie d'attaque, longueur, etc.) et diagnostiquer les éventuelles non-conformités.

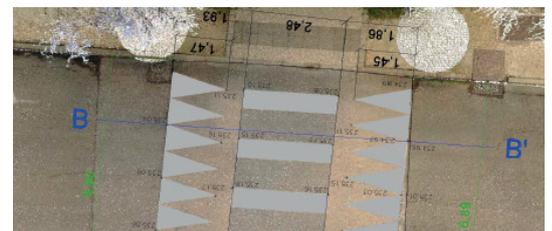
Tous les résultats pourront être visualisés sur notre plateforme **maorie** (Management Assisté par Ordinateur des Réseaux, des Infrastructures et de l'Environnement). Cette dernière facilite grandement leur gestion par leur localisation, leur indication/attributs et un système de filtrage performant (par type de non-conformités, par type de ralentisseurs, etc.)

Des ralentisseurs réglementés pour faire respecter la vitesse

Depuis plusieurs années, le nombre de ralentisseurs n'a cessé d'augmenter sur le territoire français. Ils sont considérés comme le meilleur moyen de favoriser le respect des limitations de vitesse. Cependant, ceux-ci ne doivent pas être un obstacle dangereux et ne pas constituer une gêne excessive pour ceux qui respectent les limitations. Ainsi, le décret 94-447, du 27 mai 1994 a été créé afin de réguler leur taille et leur implantation.

Une réalité toute autre

Une étude parue par la Ligue de Défense des Conducteurs le 1er juillet 2021 fait un constat accablant : la majorité des 450 000 ralentisseurs présents sur le territoire français seraient hors-norme. Elle estime leur nombre à 90% d'entre eux. Un constat qui pèse lourd dans le budget des gestionnaires, surtout avec les premiers procès les condamnant à détruire ces ralentisseurs et payer les dégâts occasionnés.



Vue en coupe B - B'
Echelle : 1/50



Légende :	
4,33	Cote respectant la réglementation
4,35	Cote ne respectant la réglementation
4,33	Cote donnée à titre indicatif
—	Marquage au sol
—	Limite revêtement
■	Grille
+ 235,11	Point topographique terrain naturel